



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° 2026-42 du 4 septembre 2026
Réglementant le stationnement et la
circulation pendant les travaux de génie
civil fibre optique RD 498 (le Pin Mallet)

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise SOBECA en date du 15 septembre 2026 qui souhaite effectuer des travaux de génie civil fibre optique pour le compte du SIEL, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de génie civil fibre optique RD 498 (le Pin Mallet), une circulation alternée sera mise en place par feu alternat, à partir du 5 octobre jusqu'au 23 octobre 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise SOBECA.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise SOBECA

Fait à USSON EN FOREZ le 17 septembre 2026

Le Maire,
Hervé BEAL

